



Loi hier alcool station service

Par **lyly384**, le **10/03/2009** à **14:29**

bonjour

je travail dans une station service le soir et en l'occurrence il y a de la vente d'alcool. ce matin on m'a parlé d'une loi qui aurait été votée et passée hier soir, au sujet de la vente d'alcool dans ces lieux là qui apparemment serait interdite, au risque d'amende au personne qui y vendrait.

mon employeur me dit ne pas avoir entendu parler de quelque chose.

cette loi existe elle?? est elle mise en application ?? que dit elle exactement??

merci beaucoup par avance

Par **citoyenalpha**, le **10/03/2009** à **15:13**

Bonjour

en effet l'assemblée nationale a adopté un amendement prévoyant l'interdiction de la vente d'alcool et de tabac aux mineurs.

Toutefois une loi nouvelle ne peut entrer en application avant son adoption par le Parlement (Assemblée Nationale + Sénat), sa promulgation par le Président de la République et sa publication au journal officiel.

De plus il arrive qu'un amendement ne soit mis en application qu'à compter de la publication d'un décret d'application ou d'une date précisée dans la loi.

En conséquence cet amendement adopté par l'assemblée nationale dans le cadre de la loi "Bachelot" n'est pas en application.

Il est bon toutefois de rappeler que l'article L. 3342-1 du code de la santé publique interdit, dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics, la vente ou l'offre à titre gratuit à des mineurs de moins de 16 ans des boissons alcooliques à consommer sur place ou à emporter.

Restant à votre disposition.